

NIMES OLYMPIQUE ASSOCIATION

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : NIMES (Gard)

STADE DES COSTIERES

Rue de la Bouvine

Siret 775913718 00018

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 Juillet 1995

à Dix neuf heures quinze

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le dix neuf juillet à 19 H 15, les membres du Conseil d'Administration de l'Association se sont réunis au siège social, Stade des Costières à NIMES, sur convocation des deux vice-Présidents et d'un Administrateur.

SONT PRESENTS :

Monsieur Franck BELLINI	Vice-Président, Secrétaire
Monsieur Franck SCARLATTI	Vice-Président
Monsieur Serge CLAUSSE	Administrateur
Monsieur Jean AGOT	Administrateur
Monsieur Daniel DODET	Administrateur
Monsieur Jacky SAGNARD	Administrateur
Monsieur Frédéric SIGAL	Administrateur
Monsieur Jean-Marc SOULAS	Administrateur
Monsieur Richard PEREZ	Administrateur
Monsieur Roger BARRELLE	Administrateur
Monsieur Hubert DELPRAT	Administrateur
Monsieur Didier GATUMEL	Administrateur
Monsieur Yves LACOMBE	Administrateur
Monsieur Albert THERME	Administrateur
représenté par pouvoir par Monsieur Serge CLAUSSE	

ABSENTS EXCUSES

Monsieur André CUSY
Monsieur Jacky SAUZE

ABSENT

Monsieur Kader FIROUD

Monsieur Jean-Pierre VAILLANT, Secrétaire Général du Club, assiste à la réunion.

14 Administrateurs actuellement en exercice régulièrement convoqués sont présents ou représentés.

Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Démissions et cooptations d'Administrateurs*
- *Nomination du nouveau bureau et d'un nouveau membre du Comité de Gestion*
- *Désignation du représentant de l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE au Conseil d'Administration de la SAEMS NIMES OLYMPIQUE.*
- *Questions diverses*

En accord avec les membres du Conseil, Monsieur Serge CLAUSSE préside la séance, Monsieur Franck SCARLATTI est désigné comme secrétaire.

SUR LE PREMIER POINT A L'ORDRE DU JOUR

I - DEMISSIONS ET COOPTATIONS D'ADMINISTRATEURS

Monsieur le Président informe le Conseil des démissions de :

- Monsieur André CAZENAVE-VERGEZ membre et Président de l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE dont la démission a pris effet le 19 juin 1995.
- Monsieur Guy CALVET qui a démissionné le 7 juillet 1995 de toutes ses fonctions au sein du Club, à savoir, membre du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion de l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE et représentant de l'ASSOCIATION au Conseil d'Administration de la SAEMS NIMES OLYMPIQUE.

L'Assemblée Générale du 25 novembre 1994 avait adopté le principe de réserver une place au sein du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion de l'ASSOCIATION à un Dirigeant de la section amateur. Le 27 février 1995, la section amateur du Club s'est réunie afin d'élire son représentant. Monsieur Jean-René GILENI a recueilli la majorité des suffrages et a donc été désigné par les dirigeants de la section amateur à ce poste.

En conséquence, il est proposé au Conseil de coopter Monsieur Jean-René GILENI au Conseil d'Administration de l'ASSOCIATION.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

SUR LE DEUXIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

II - NOMINATION DU NOUVEAU BUREAU ET D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITE DE GESTION

Monsieur CLAUSSE indique que dans l'attente de la nomination d'un Président à la SAEMS NIMES OLYMPIQUE, il paraît souhaitable de reporter l'élection du Président de l'ASSOCIATION à une date ultérieure.

En attendant il est proposé au Conseil de désigner Monsieur Franck SCARLATTI, Vice-Président, au poste d'Administrateur Délégué.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, conformément au principe adopté par l'Assemblée Générale du 25 novembre 1994, tel qu'il est indiqué au premier point ci-avant, il est proposé de nommer Monsieur Jean-René GILENI au Comité de Gestion.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En conséquence, les modifications ainsi intervenues, le nouveau bureau dit Comité de Gestion est ainsi constitué :

Monsieur Franck SCARLATTI	Vice-Président, Administrateur Délégué
Monsieur Franck BELLINI	Vice-Président, Secrétaire
Monsieur Serge CLAUSE	Trésorier
Monsieur Jean AGOT	Membre
Monsieur Daniel DODET	Membre
Monsieur Jean-René GILENI	Membre
Monsieur Richard PEREZ	Membre
Monsieur Jacky SAGNARD	Membre
Monsieur Frédéric SIGAL	Membre
Monsieur Jean-Marc SOULAS	Membre

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

SUR LE TROISIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

III - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEMS NIMES OLYMPIQUE

Monsieur Franck SCARLATTI est proposé au poste de représentant de l'ASSOCIATION au sein du Conseil d'Administration de la SAEMS en remplacement de Monsieur Guy CALVET.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

SUR LE QUATRIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

IV - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BARRELLE, Administrateur, manifeste l'intention de proposer sa candidature pour devenir membre du Comité de Gestion.

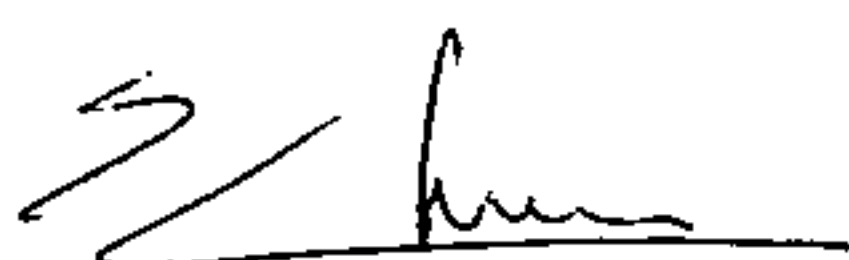
Monsieur DELPRAT formule également la même demande.

Monsieur le Président donne lecture de l'article 6 des statuts qui ne prévoient pas le remplacement d'un membre du Comité de Gestion et souhaite prendre l'avis de spécialistes quant à la possibilité ou non de donner suite à ces candidatures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE



NIMES OLYMPIQUE
Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive
Au capital de : 17.500.000 Francs
Siège Social : NIMES (Gard)
STADE DES COSTIERES
Rue de la Bouvine

RCS NIMES B 332 492 271
85 B 276

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 24 JUILLET 1995

à Dix-Huit heures trente

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE
et le vingt quatre juillet
à dix huit heures trente.

Les actionnaires de la Société NIMES OLYMPIQUE, Société d'Economie Mixte Sportive au capital de 17.500.000 Francs divisé en CENT SOIXANTE QUINZE MILLE actions de CENT Francs chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Serge CLAUSSE accepte de présider l'Assemblée.

Monsieur FINIEL et Monsieur VERDIER, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Pierre VAILLANT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jacques HERNANDEZ, Commissaire aux Comptes, assiste également à la réunion.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés détiennent plus de 60% du capital et que les collectivités territoriales sont représentées. En conséquence, en application des dispositions des articles 26 et 28 des statuts, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer tant comme Assemblée Générale Ordinaire que comme Assemblée Générale Extraordinaire.

AF
yv
JFV

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents requis par la loi et rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DECISION EXTRAORDINAIRE :

- Prorogation au 8 septembre 1995 du délai de souscription à l'augmentation de capital

DECISIONS ORDINAIRES :

- Modification de la convention de mise à disposition
- Nomination de nouveaux Administrateurs

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les diverses questions à l'ordre du jour et donne toutes explications nécessaires.

Après échanges de vues, il est passé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée **Extraordinaire** décide sur proposition du Conseil d'Administration de reporter au 8 septembre 1995, la date d'expiration du délai de souscription à l'augmentation de capital initialement prévue au 31 mai 1995 et reportée une première fois au 31 juillet 1995. Toutefois dans l'hypothèse où les 3/4 au moins du montant de l'augmentation de capital initialement prévu n'auraient pas été souscrits à cette date, il est décidé que ce délai se trouverait automatiquement prorogé jusqu'à ce que le montant minimum de TROIS MILLIONS de Francs de souscription soit atteint et au plus tard jusqu'au 31 décembre 1995

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée **Ordinaire**, adopte après lecture l'avenant numéro 1 établi au titre de la convention de mise à disposition signée le 22 juillet 1991 entre la SAEMS et l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE. Cet avenant a pour effet d'une part, de limiter l'objet de la SAEMS à la gestion de la section professionnelle et du Centre de Formation et d'autre part, de fixer les conditions financières liées à ces modifications notamment le versement par la SAEMS à l'ASSOCIATION d'une indemnité compensatrice de SIX MILLIONS de Francs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée **Ordinaire** nomme comme nouvel Administrateur pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2001 :

Monsieur Aimé LANDES domicilié à NIMES, 63, Impasse de la Vaunage.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

90
B
JPC

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire nomme comme nouvel Administrateur pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2001 :

La Société Anonyme Jean CACHAREL dont le siège est à NIMES, "Le Colisée", 3, rue du Colisée - B.P. 31 - 30931 NIMES CEDEX.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire confirme en qualité d'administrateur Monsieur Serge CLAUSSE dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1997.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée la décision du Conseil Municipal concernant la désignation des nouveaux représentants de la ville à l'Assemblée de la SAEMS en remplacement de Messieurs Jean BOUSQUET, Jean AGOT, Claude GRUMBACH et Albert THERME dont les mandats ont pris fin par suite du changement du Conseil Municipal. Sont ainsi désignés selon délibération du Conseil Municipal du 1er juillet 1995 :

- Monsieur Bernard FINIEL
- Monsieur Marc VIALA
- Monsieur Christian DUPUY
- Monsieur Jean-Paul BORE

Le Président fait également part à l'Assemblée de la désignation en qualité de représentant du groupement sportif, l'Association NIMES OLYMPIQUE, de Monsieur Franck SCARLATTI en remplacement de Monsieur Guy CALVET, démissionnaire.

En conséquence, le Conseil d'Administration est désormais composé de la façon suivante :

Administrateurs désignés par la Ville de NIMES

- Monsieur Bernard FINIEL
- Monsieur Marc VIALA
- Monsieur Christian DUPUY
- Monsieur Jean-Paul BORE

Administrateurs désignés par le Conseil Général du Gard

- Monsieur Yvan VERDIER
- Monsieur Claude PRADILLE

Administrateur représentant l'Association NIMES OLYMPIQUE

- Monsieur Franck SCARLATTI

40
BF
 JN

Représentants des personnes physiques ou morales de droit privé

- Monsieur Aimé LANDES
- Monsieur Serge CLAUSSE
- La Société Anonyme Jean CACHAREL

L'Assemblée prend acte de cette déclaration.

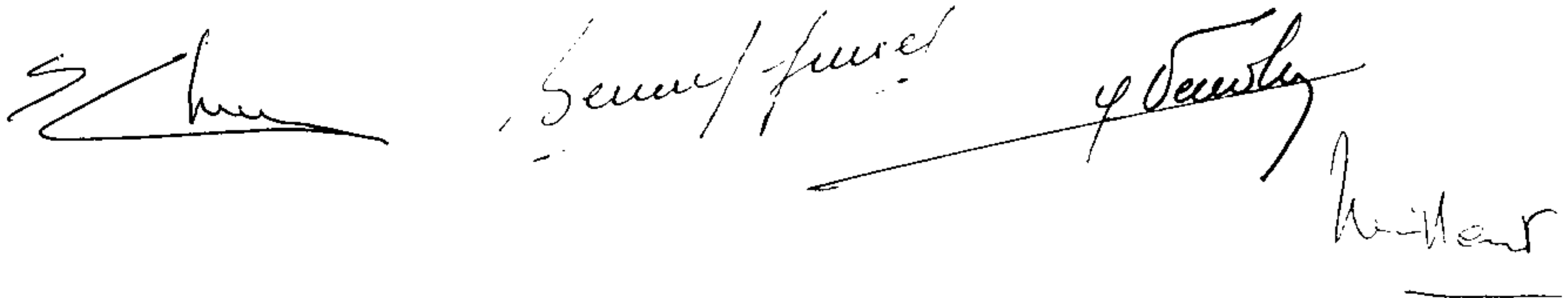
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix neuf heures quinze et le présent procès verbal rédigé, clos et signé par les Membres du bureau après lecture.



NIMES OLYMPIQUE
Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive
Au capital de : 17.500.000 Francs
Siège Social : NIMES (Gard)
STADE DES COSTIERES
Rue de la Bouvine

RCS NIMES B 332 492 271
85 B 276

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUILLET 1995

à dix neuf heures quinze

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le 24 juillet à 19 H 15 à la suite de l'Assemblée Générale Mixte tenue ce jour, les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social, Stade des Costières à NIMES, sur convocation des deux Administrateurs Délégués.

SONT PRESENTS :

- | | |
|---|--|
| - Monsieur Bernard FINIEL | représentant la ville de NIMES |
| - Monsieur Marc VIALA | représentant la ville de NIMES |
| - Monsieur Jean-Paul BORE | représentant la ville de NIMES |
| - Monsieur Franck SCARLATTI | représentant l'Association NIMES OLYMPIQUE |
| - Monsieur Yvan VERDIER | représentant le Conseil Général |
| - Monsieur Serge CLAUSSE | |
| - Monsieur Aimé LANDES | |
| - SA Jean CACHAREL - représentée par Monsieur Serge CLAUSSE | |

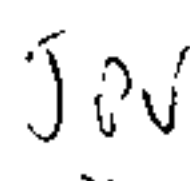
Monsieur Jacques HERNANDEZ, Commissaire aux Comptes et Monsieur Jean-Pierre VAILLANT, Secrétaire Général du Club assistent à la réunion, ainsi que Monsieur Aimé LANDES, Jacques PORTAL et André ESCOFFIER, invités.

Huit Administrateurs actuellement en exercice étant présents ou représentés et plus de la moitié des représentants des Collectivités Territoriales étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

En accord avec les membres du Conseil, Monsieur Serge CLAUSSE préside la séance, Monsieur Jean-Pierre VAILLANT est désigné comme secrétaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente séance à savoir :





- *Nomination du nouveau bureau*

- *Agrément de cessions d'actions*

- *Questions diverses*

Monsieur Jean-Pierre VAILLANT donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil d'Administration en date du 5 juillet 1995 qui n'appelle aucune observation.

SUR LE PREMIER POINT A L'ORDRE DU JOUR

I - NOMINATION DU NOUVEAU BUREAU

Après avoir rappelé que le mandat de Président de Monsieur BOUSQUET représentant de la ville de NIMES à pris fin à la suite du changement de Conseil Municipal intervenu le 18 juin 1995 et que cette fonction devenue vacante est assumée provisoirement par deux Administrateurs Délégués désignés par le Conseil du 5 juillet 1995, Monsieur CLAUSSE invite les membres du Conseil à statuer sur la nomination du nouveau Président. Monsieur Aimé LANDES pressenti pour exercer ces fonctions a accepté de présenter sa candidature.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil d'Administration nomme Monsieur Aimé LANDES, Directeur de Société, domicilié à NIMES, 63, Impasse de la Vaunage, né le 6 juillet 1947 à LES BRUNELS à la présidence du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2001.

Il est rappelé que la fonction de Président du Conseil d'Administration n'est pas rémunérée conformément à l'article 18 des statuts.

Monsieur LANDES est investi des pouvoirs que lui confère la loi pour l'exercice de son mandat de Président.

Sur le plan interne le Conseil subordonne à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration tous les actes ou opérations sortant du cadre de la gestion courante de la Société.

Monsieur LANDES déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité légale susceptible de s'opposer à l'exercice de ces fonctions. Il remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et tient à rendre hommage à son prédécesseur Jean BOUSQUET.

Monsieur LANDES déclare qu'il souhaite, afin de conférer un caractère collégial à ces décisions, mettre en place un comité consultatif. Il proposera à Messieurs André ESCOFFIER, Denis VOLPIERE et Jacques PORTAL de faire partie de ce comité.

En conséquence, les fonctions d'Administrateur Délégué de Messieurs CLAUSSE et FINIEL prendront fin à l'issue de la présente réunion.

SUR LE DEUXIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

II - AGREMENT DE CESSIONS D'ACTIONS

Le Président expose qu'afin de régulariser les nominations en qualité d'Administrateur de Messieurs Aimé LANDES et Serge CLAUSSE, la Société Anonyme Jean CACHAREL a proposé de céder à chacun d'eux une action à la valeur nominale de CENT Francs.



En vertu des dispositions de l'article 14 des statuts il est donc demandé au Conseil d'Administration d'agréer les cessions par la Société Anonyme Jean CACHAREL à Monsieur Aimé LANDES de UNE action au prix de CENT Francs et à Monsieur Serge CLAUSSE de UNE action au prix de CENT Francs.

Il est précisé que l'ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE représentée par Monsieur Franck SCARLATTI renonce expressément à tout droit de préemption que pourrait détenir l'ASSOCIATION sur ces actions en vertu d'un accord antérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve les cessions telles que décrites ci-dessus.

SUR LE TROISIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

III - QUESTIONS DIVERSES

POINTS SUR LES EFFECTIFS

Le Président informe le Conseil de la réalisation du transfert du joueur KACHLOUL aux conditions prévues.

Par ailleurs les départs des joueurs RHINAN et BRAY sont en voie de finalisation.

Monsieur Pierre BARLAGUET est confirmé dans ses fonctions d'Entraîneur-Formateur et l'effectif technique sera renforcé par la venue de Monsieur Pierre MOSCA titulaire du Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Football.

STRUCTURES JURIDIQUES

Monsieur FINIEL prend la parole pour rappeler que le Conseil devra se réunir prochainement pour étudier la mise en place des nouvelles structures juridiques du Club et notamment les modifications statutaires nécessaires pour l'institution d'une SEMS à Conseil de Surveillance et à Directoire.

Monsieur FINIEL confirme que la volonté de la ville de soutenir le Club est subordonnée aux moyens qu'il lui seront donnés d'assurer un contrôle rigoureux de la gestion et de l'utilisation des fonds. A ce titre il rappelle que les engagements pris en matière de subvention de fonctionnement ne pourront être confirmés que si la Ville détenait avec le concours du Conseil Général une position majoritaire dans le capital de la SAEMS à l'issue de l'augmentation de capital en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Le Président et le Secrétaire.

